

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du seize décembre deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENT	POUVOIRS
25	9	1	9

Objet :
FO-3 - Acquisition de la parcelle 440B 27 situé à Mons appartenant à M. et Mme TUNCAY

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

REPRÉSENTÉS : Anne MOREL (pouvoir à Laurent HARMEL), Marie-Jo LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Freddy NIVEL (pouvoir à Jacques VAREYON), Hugo CARRAZ (pouvoir à Fatih KAYGISIZ) Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND), Julien MARTINEZ (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS)

ABSENT : Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Fanny RIPPE est nommée secrétaire de séance.

Madame Christine PIQUET rapporteur, expose au Conseil municipal, que la Ville d'Oyonnax a eu connaissance de la mise en vente d'une parcelle d'une superficie de 500 m², située dans le hameau de Mons, cadastrée 440B 27, appartenant à M. et Mme TUNCAY.

Ce terrain, situé au centre du hameau de Mons, permettra de répondre à plusieurs problématiques rencontrées dans le secteur, à savoir le stockage des poubelles et le stationnement.

Une offre d'achat a été faite par la Ville sur la base d'un prix de 65 000 €, laquelle a été validée par le vendeur.

Il est précisé que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la Ville d'Oyonnax.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Objet :
FO-3 - Acquisition de la parcelle 440B 27
situé à Mons
appartenant à M. et
Mme TUNCAY

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine, de l'Urbanisme et du Développement durable,

- Décide de procéder à l'acquisition du bien visé ci-dessus appartenant à M. et Mme TUNCAY, au prix de 65 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour cette transaction et notamment, signer l'acte correspondant,
- Précise que l'ensemble des frais correspondants seront supportés par la Ville.

Fait à Oyonnax, le 16 décembre 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **18 DEC. 2024**
- par sa publication le **18 DEC. 2024**

Le Maire

